

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, tenue le 15 décembre 2022 à 18 h 30 à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis.

Madame la mairesse Jocelyne Lafond
Messieurs les conseillers Michel Miller
 Serge Ippersiel
 Michel Daigle
Mesdames les conseillères Louise Drouin
 Annie Leduc

Madame la conseillère Linda Laurence était absente.

La directrice générale et son adjointe sont également présentes.
La mairesse Madame Jocelyne Lafond ouvre la séance, il est 18 h 32.

CONSTATATION DE LA LÉGALITÉ DE LA CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été convoqués et un accusé réception a été signé à cet effet.

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10674-12-2022

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Louise Drouin
appuyé par la conseillère Annie Leduc
et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10675-12-2022

Adoption du Budget 2023

Il est proposé par la conseillère Annie Leduc
Appuyé par le conseiller Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2023 tel que présenté sur le rapport prévisionnel imprimé le 15/12/2022 à 14 h42.

Adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO: 10676-12-2022

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Louise Drouin
appuyé par le conseiller Michel Daigle
et résolu à l'unanimité de lever la séance, il est 18 h 35.

Adoptée

Jocelyne Lafond, mairesse

Lise Lapointe, directrice-générale,
greffière.

Je, Jocelyne Lafond, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

